

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Les Faits de la semaine

La rentrée des Chambres n'a pas présenté, cette année, les incidents que nous avons autrefois connus. Nous sommes loin de la rentrée de novembre 1898 qui nécessita le déploiement d'importantes forces militaires et vit la chute du cabinet Brisson, renversé moins par la majorité de la Chambre que par la trahison du général Chanoine et l'attitude étrange de M. Lockroy.

Cette année-ci, la situation du cabinet est si forte, si indiscutable, l'accord de sa politique avec la volonté du pays est si bien établi par les nombreuses manifestations qui ont marqué les vacances, que l'on ne trouve nulle part, ni dans la minorité, ni chez les ambitieux de la majorité, l'espoir de susciter une crise.

Nous avons eu cependant une petite scène comique due à l'inévitable M. Lasies. Si l'arrondissement de Condom pouvait se douter du temps que son député fait perdre à la Chambre et du nombre de séances qu'il vole, en fin de compte, aux réformes sérieuses, il aurait vite fait de le renvoyer à ses soldats ou à ses démolisseurs avec le fisc. Le « fougueux tribun » comme disent ses amis, est venu revendiquer l'héroïsme des soldats d'El-Moungard au nom du groupe nationaliste. Ces gens-là éprouvent toujours le besoin de se hausser sur un piédestal de cadavres.

La Chambre a d'ailleurs traité comme elle méritait cette détestable manœuvre politique. Elle a laissé à M. Lasies et à ses amis le déshonneur de l'avoir tenté et a envoyé à tous ceux qui combattirent avec vaillance un respectueux salut.

Les réactionnaires, et aussi nombre de républicains, ne se sont jamais fait faute de dauber sur M. Pelletan. A les entendre, il se passait rue Royale des choses fantastiques. Le désordre et l'incurie y régnaient en maîtres. Les mesures disciplinaires les plus rigoureuses étaient prises à la légère, sans enquête, sans renseignements. C'est ainsi que le préfet maritime de Toulon, l'amiral de Beaumont, avait été privé de son commandement pour une vétille.

Or, les journaux nous apprennent que ce même amiral vient d'être enfermé dans une maison de santé à la requête de sa famille, pour des raisons analogues à celles qui avaient motivé l'intervention de M. Pelletan.

On s'aperçoit aujourd'hui que l'acte de quasi-inconscience qui provoqua une mesure de rigueur n'était pas isolé et qu'il se rattachait à beaucoup d'autres qui dénotaient un genre de vie... mettons, étrange, si vous voulez. M. Pelletan les connaissait, il n'intervint pas, estimant, à l'encontre de beaucoup d'autres, que les actes privés d'un fonctionnaire, fût-il militaire, ne regardaient rien le ministre. Le jour où une faute fut commise officiellement, où il y eut abus de l'autorité et du grade, il sévit. Pour repousser les attaques violentes qui furent, à cette occasion dirigées contre lui, il aurait pu faire publier les faits. Il préféra dédaigner les outrages plutôt que de livrer à la publicité

les... excentricités de l'amiral, montrant en cela plus de souci de l'honneur des officiers que ceux qui l'accusent formellement de l'oublier.

On peut aujourd'hui rendre justice au ministre de la marine, mais il serait mieux encore de profiter de la leçon et de ne pas taxer, à l'étourdi les autres de légèreté. Oui, mais voilà ! La parabole de la poutre et de la paille est toujours vraie.

La conclusion du traité d'arbitrage entre la France et l'Angleterre est en général très bien accueillie.

Il est certain que ce n'est pas la paix définitivement assurée, mais ce traité nous délivre de l'obsédante crainte d'un conflit possible à propos d'une tête d'épingle ou d'une étiquette mal posée.

La caractéristique principale de cet accord, c'est la reconnaissance officielle par l'Angleterre des pouvoirs conférés à la cour d'arbitrage de la Haye. On se rappelle que le Royaume-Uni s'était toujours refusé à cette reconnaissance. Aujourd'hui il abandonne son attitude intransigeante. On peut affirmer que c'est là un grand pas de fait, dont une bonne part revient surtout à la ligue pour l'arbitrage et aux efforts de son infatigable président, M. d'Estournelles de Constant.

F. L.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 22 octobre

PRÉSIDENCE DE M. LÉON BOURGEOIS

L'interpellation de M. Gauthier de Clagny sur la politique du gouvernement est discutée.

M. Gauthier de Clagny déclare qu'il ne parlera pas sur la question religieuse, car il est certain que sur cette question, le gouvernement aura la majorité ; mais il veut parler sur les troubles d'Armentières et sur le chant de l'Internationale.

Il soutient presque que le gouvernement est cause des troubles d'Armentières et plaint les travailleurs de chanter l'hymne de Pottier.

Il réclame des mesures contre les agitateurs grévistes.

M. Pugliesi-Conti, un nationaliste, parle contre l'Internationale et reproche à M. Pelletan de l'avoir laissé chanter dans ses voyages en province, (on rit).

M. Dansette, député conservateur du Nord, parle sur les troubles d'Armentières : il dit que le gouvernement n'a pas su prévenir les troubles et n'a pas su les arrêter.

Il proteste contre son ancien concurrent aux élections législatives, M. Sohier, maire d'Houplines, théâtre de la grève. Il se plaint que le gouvernement n'ait pris aucune mesure contre ce maire.

M. Delory, député de Lille, dit que la grève a éclaté dans le Nord parce que les ouvriers étaient mécontents de leurs patrons relativement au tarif des salaires.

Ceux qui ont commis les excès durant ces grèves, ce sont des rôdeurs et non des ouvriers.

M. Lamy, député réactionnaire du Morbihan parle également des grèves du Nord.

M. Guieysse parle des grèves de Lorient qui ont été repoussées avec brutalité par la police.

M. Combes président du conseil constate qu'on n'a nullement parlé de la politique générale du cabinet ; c'est son devoir alors de le faire.

Le gouvernement combattra la réaction cléricalle et nationaliste et continuera son œuvre d'action républicaine qui a donné de si excellents avantages. Les adversaires de la République se sont groupés à nouveau sous un nouveau drapeau celui de l'Action Libérale. Dans ce parti retrograde sont réunis cléricaux

et nationalistes : c'est contre cette association qu'il faut porter la lutte.

M. Combes déclare au sujet du chant de l'Internationale qu'il préfère la *Marseillaise*, le vrai chant national.

Il donne ensuite quelques renseignements sur les grèves du Nord, et M. Combes se félicite aux applaudissements de tous les républicains que depuis qu'il est aux affaires aucune goutte de sang n'a été versée.

M. Combes déclare que le programme du gouvernement comportera la loi de 2 ans et l'abrogation de la loi Falloux.

M. Combes est vivement applaudi.

M. Aynard dit qu'il votera contre le gouvernement.

Après quelques paroles de M. Sembat, plusieurs ordres du jour sont déposés.

Le gouvernement accepte celui déposé par M. Sarrien :

La Chambre approuvant les déclarations du gouvernement et repoussant toute addition, passe à l'ordre du jour.

Cet ordre du jour est voté pas 332 voix, contre 233.

Et la séance est levée.

Sénat

Séance du 22 octobre

PRÉSIDENCE DE M. FALLIÈRES

Le Sénat désigne le département du Nord pour élire un sénateur en remplacement de M. Luro, inamovible, décédé.

L'élection de M. Rispal, sénateur de la Seine-Inférieure, ainsi que celle de M. Delahaye, élu dans le Maine-et-Loire, sont validées.

M. Aucoin pose plusieurs questions au ministre de la guerre au sujet du déplacement du 9^e chasseurs qui quitterait la garnison d'Auch.

La ville d'Auch, dit M. Aucoin, est très salubre ; pourquoi cette mesure a-t-elle été prise ?

Le général André dit qu'il examinera attentivement la situation.

La discussion de la proposition ayant pour objet la suppression de la vénalité des charges d'officiers ministériels est ajournée.

La discussion tendant à l'abrogation de la loi Falloux est fixée au jeudi 5 novembre.

Et la séance est levée.

Les Préfets de la République

Nous avons, à diverses reprises parlé des différentes propositions de réforme administrative concernant la formation et le recrutement du personnel préfectoral.

Il n'est pas sans intérêt de faire connaître à nos lecteurs la situation exacte des hauts fonctionnaires de la République. Sait-on, par exemple, que le préfet de la Seine nous coûte, chaque année, cinquante mille francs comme sous l'Empire ? Le préfet de police ne touche guère moins, quarante mille francs. Par surcroît, tous deux bénéficient encore d'un somptueux logement.

Nous possédons 43 préfets de 3^e classe qui reçoivent 18.000 fr. par an. 31 de deuxième classe qui touchent 25.000 francs et enfin 11 préfets de 1^{re} classe à 35.000 francs.

Et lorsqu'on parle de diminuer les gros traitements, on se heurte toujours à une incompréhensible extraordinaire résistance.

Rappelez-vous les efforts faits pour réduire la situation des trésoriers-payeurs généraux dont quelques-uns touchent un revenu de plus de cent mille francs par an ?

La République est vraiment bonne enfant d'accorder de pareilles prébendes, mais le contribuable qui paie, n'a-t-il pas le droit de se fâcher.

À côté de ces gros fonctionnaires, d'autant mieux payés qu'ils travaillent moins, combien d'autres qui touchent un traitement dérisoire, un traitement de famine ?

Quand donc, se décidera-t-on, à renoncer aux sinécures et à améliorer un peu la situation des petits fonctionnaires ?

Nous voudrions voir la Commission du budget s'atteler à cette besogne utile entre toutes. Nous faut-il désespérer de voir un jour supprimer les fonctionnaires inutiles et récompenser le vrai mérite ?

INFORMATIONS

Le budget de la guerre pour 1904

Dans son rapport sur le budget de la guerre qui a été distribué jeudi aux députés, M. Maujan n'a introduit aucune réforme nouvelle : il se contente de présenter des considérations sur celles actuellement à l'étude.

Tout d'abord, M. Maujan établit un parallèle entre les crédits demandés cette année et ceux votés il y a deux ans. En 1902, le budget général de la guerre s'élevait à 715 millions 482,368 francs. Cette année, la commission en a fixé le chiffre à 678 millions 136,111 francs, soit une diminution de près de 37 millions 1/2 en deux ans. Le rapporteur considère que c'est là encore un chiffre énorme ; mais il croit que les réductions possibles à opérer sur le budget de la guerre l'ont été en très grande partie.

« Ce budget dit-il, est devenu incompressible, et si l'on veut poursuivre la politique d'économies, il sera indispensable d'en chercher les résultats dans des projets de loi nouveaux de réorganisation militaire ».

En ce qui concerne la réduction du service à deux ans, M. Maujan signale la plus importante modification à apporter au texte étudié de M. le sénateur Rolland, qui aura pour but de supprimer tout surcroît de dépense. La réforme à effectuer doit se suffire à elle-même. En outre, des réductions d'effectifs seront opérées ; une loi sur les cadres complètera la loi sur le recrutement. Quant aux quatrièmes bataillons, M. Maujan en propose la suppression dans les régiments subdivisionnaires. Les effectifs de 1904 seront inférieurs de 6,021 hommes à ceux de 1903, par suite d'une plus grande sévérité des conseils de révision.

Liquidation judiciaire

Un groupe de députés, vient de déposer un projet de loi tendant à modifier la législation actuelle sur la liquidation judiciaire. Des modifications sont impérieusement demandées par le commerce, et nous souhaitons de voir bientôt réalisées des améliorations nécessaires.

La loi Falloux

La gauche démocratique, d'accord avec le gouvernement, vient de charger M. Béraud de demander la mise à l'ordre du jour du rapport Trézard sur la proposition tendant à l'abrogation de la loi Falloux.

Les conseils de guerre

On a distribué une proposition de M. Clémenceau en 42 articles tendant à la réorganisation des conseils de guerre. On lit dans l'exposé des motifs les lignes suivantes :

Il convient de considérer l'institution des conseils de guerre comme la conséquence nécessaire de cette autre nécessité qui est l'armée, c'est à la condition expresse que leur action soit exclusivement disciplinaire, qu'ils soient organisés de façon à constituer une garantie de justice dans l'exercice de cette action ; que les pénalités qu'il seront chargés d'appliquer soient exactement proportionnées aux nécessités de cette action ;

et c'est cette triple condition, méconnue par le projet du gouvernement, que notre intention est de chercher à réaliser.

Les fonds du pari mutuel

On sait que les sociétés de courses de chevaux bénéficient sur le prélevement de 7 1/2 0/0 effectué sur toutes les sommes recueillies par le pari mutuel, d'une part de 40/0, qui leur a été attribuée pour frais d'administration. Or, ces frais d'administration ayant rarement dépassé 20/0, — il y a même des sociétés qui ne dépensent que 1 fr. 25 ou 1 fr. 50 0/0, — les dites sociétés ont constitué avec les bonis, des caisses de fonds de réserve, qui s'évaluent, à l'heure actuelle, à des sommes considérables.

On annonce que le ministre de l'agriculture s'est ému de cette situation et vient de prendre un arrêté ayant pour effet de limiter les fonds de réserve des sociétés à la somme nécessaire à leur plein fonctionnement pour une période de deux années.

L'interpellation Denys Cochin

On sait que M. Denys Cochin, se propose de greffer sur la discussion du budget des affaires étrangères l'interpellation sur la fermeture des établissements congréganistes en Tunisie, qu'il a retirée de l'ordre du jour.

Le président du conseil compte demander à M. Denys Cochin de reprendre son interpellation, afin qu'elle puisse être discutée en dehors du budget. M. Combes, en agissant ainsi, a le désir de ne pas créer un précédent dont pourraient se prévaloir plus tard les députés qui voudraient introduire dans la discussion de la loi de finances des questions étrangères au budget.

La population française en 1902

Le Journal Officiel publie le rapport sur le mouvement de la population en 1902.

La balance des naissances et des décès se solde par un excédent de 83,944 naissances, supérieur de 11,546 à l'excédent constaté en 1901. Ce résultat provient exclusivement d'une diminution notable de la mortalité.

En 1902, l'accroissement atteint 22 par 10,000 habitants, taux légèrement plus élevé que celui de 1901, qui était de 19 pour 10,000 habitants.

Ce dernier était, d'ailleurs, notablement supérieur au coefficient calculé pour la période décennale 1891-1900, qui ne dépassait pas 6 pour 10,000, cette période comptant quatre années marquées par des excédents de décès.

Malgré ce léger progrès, la situation de notre pays au point de vue de l'accroissement de sa population indigène, reste toujours peu satisfaisante, surtout si l'on compare les résultats constatés en France à ceux que fournissent les principaux Etats européens.

Vers le pôle

Au cours d'une conversation qu'il a eue à Christiana avec l'imprésario Churman, et dont le Figaro publie un récit, M. Nansen a annoncé son intention de recommencer, aussitôt la rédaction sur sa dernière expédition polaire terminée, les études préparatoires d'une nouvelle expédition. Il est, dit-il, résolu à traverser le désert des glaces polaires. Il est convaincu qu'il réussira.

Fridjof Nansen se porte à merveille. De taille gigantesque, maigre, mais admirablement musclé, les cheveux et la moustache très blancs, le célèbre explorateur a l'air d'un paisible bourgeois. Ses maxillaires puissants, garnis de dents fortes et très blanches, indiquent une énergie peu commune. Sa parole est douce ; son large sourire respire la bonté ; son geste donne l'impression de la force calme et sûre d'elle-même.

Nansen retournera au pôle.

Tirage Financier

Ville de Paris 1892

Le numéro 245.222 est remboursé par 100.000 francs.

Le numéro 14,649 est remboursé par 50.000 francs.

Les deux numéros suivants gagnent chacun 10.000 francs : 503.237 — 427.463.

30 numéros sont remboursés chacun par 1.000 fr.

PROCHAINEMENT
le « JOURNAL DU LOT »
PARAITRA
SUR 6 COLONNES
et sera composé
EN CARACTÈRES NEUFS

CHRONIQUE LOCALE

Vote de nos députés

Dans le scrutin sur l'ordre du jour de M. Sarrien, ordre du jour de confiance en faveur du gouvernement, les voix de nos députés se sont réparties de la façon suivante :

Pour, MM. Rey et Vival.
Contre : M. Lach èze.

La classe de 1902

Le ministre de la guerre adresse aux journaux la note suivante :

« La répartition entre les corps de troupe des jeunes soldats du contingent qui va être appelé en novembre prochain est définitivement arrêtée, et il n'est plus possible d'y apporter de modifications. Toutes demandes de cette nature qui parviendraient désormais, soit aux commandants de recrutement, soit à l'administration centrale de la guerre, ne pourront donc être accueillies. »

CAHORS

UN DERNIER MOT

La polémique entre le Directeur du « Réveil » et le Rédacteur en chef du « Journal du Lot » a pris une tournure que je ne puis approuver et je prie mon collaborateur de me permettre d'intervenir.

Occupé toute l'après-midi, jeudi dernier, avec un client de l'Ariège, arrivé à 1 heure, je n'ai pas eu connaissance, avant la composition, du second entre-filet de M. Louis Bonnet — entre-filet en partie incompréhensible pour moi.

Lorsque je l'ai lu, après l'impression du numéro, j'ai profondément regretté de voir mon journal, qui avait jusqu'ici conservé une attitude correcte, emprunter les procédés... — mettons étranges — d'un confrère qui n'envisage pas sous le même angle que moi la dignité du journaliste.

Je n'entends pas, cependant, blâmer ici mon Rédacteur. Son indignation très légitime est une explication plus que suffisante de sa réplique, — je ne dis pas de son attaque — mais j'entends que le « Journal du Lot », après ce léger accroc, que je déplore, ne se départisse plus de l'allure correcte qu'il doit avoir.

On me trouvera toujours prêt à discuter sérieusement les choses sérieuses, et à accepter toutes les conséquences d'une discussion, même vive ; mais je méprise les injures.

Le « Réveil » a pu se convaincre que les « amabilités » qu'il m'adresse me laissent très indifférent.

Je demande à mon ami Bonnet de faire comme moi.

Luttons pour l'idée républicaine et laissons à d'autres ces tristes armes de l'injure et de la diffamation anonymes.

Le public est édifié. Il connaît les mérites de chacun. Toutes les menaces, même mises à exécution, n'ajouteraient rien... à l'édification du public.

J'arrête donc, ici, la discussion en ce

qui concerne le « Journal du Lot », — et ce, quels que puissent être, ce soir, les propos du « Réveil ».

La discussion sera reprise le jour où on nous mettra en cause proprement et pour des causes propres.

A. COUESLANT.

UNE CORRESPONDANCE

Dans notre dernier numéro, nous avons publié une lettre de M. Pagès-Lechesne : trop tard venue, nous n'avons pu la commenter comme il convenait.

Nous avons dit que nous n'avions pas accusé M. Pagès-Lechesne d'être l'auteur de l'article paru dans l'Action : nous l'en avons toutefois qualifié l'inspirateur.

Nous nous abusions. M. Pagès-Lechesne le déclare, en même temps qu'il nous fait savoir qu'il est à l'avenir cuirassé contre les attaques du Journal du Lot et des organes de la réaction — (merci de l'accouplement) — car c'est dit-il, avec un doux sourire qu'il accueille à présent insultes et calomnies.....

Mais tout cela n'est rien à côté de ce qu'il nous déclare au sujet de son rôle de militant, de soldat, de chef, de guide, de pionnier, d'éclaircur politique..., après quoi, M. Pagès affirme très sérieusement « qu'il ne faut pas aller à la bataille quand la victoire est assurée. (Ici deux coups de clairon) : Non ! Non !

M. Pagès nous semble ignorer que la victoire républicaine a été gagnée avant qu'il naisse et même contre les siens sinon contre lui — lorsqu'il écrivait, par exemple, dans la Croix du Lot — et que la bataille dont il parle et qu'il dit vouloir engager est précisément inutile et serait..... « fratricide » aujourd'hui !...

Mais M. Pagès affirme n'avoir pas peur d'affronter les coups, de souffrir des blessures : Allons, tant mieux pour M. Pagès qui doit être enchanté d'avoir fait sa petite réclame dans le Journal du Lot!

L. B.

Les Cantonniers au Ministère

Une délégation des cantonniers et chefs-cantonniers de France et d'Algérie a été présentée, le 21 octobre, par MM. Lucien Cornet, député de l'Yonne et Jean Vèsone, Président de la Fédération générale des cantonniers et élusiers, à M. Emile Combes, Président du Conseil, Ministre de l'Intérieur et M. Maruéjols, Ministre des Travaux publics.

Cette délégation allait inviter les deux Ministres au banquet qui clôturera, le 7 novembre, le Congrès des cantonniers.

MM. Combes et Maruéjols, désireux de témoigner leur sympathie aux braves travailleurs de nos routes, ont accepté cette invitation.

Bravo, M. Jean Vèsone, bravo, M. Lucien Cornet, merci pour votre grand dévouement.

L'Amicale du Lot, pleine de reconnaissance pour ses bienfaiteurs, envoie ses sincères remerciements à MM. Combes et Maruéjols pour la marque de sympathie que ces deux dignes représentants lui ont donnée, en acceptant l'offre qui leur a été faite pour cette circonstance.

Pour l'Amicale, le Président,
RASCOUILLES.

Les congrégations

Procès-verbal a été dressé contre les religieuses sécularisées du Boulvè et de Sérignac, qui continuent à faire la classe.

Des procès-verbaux constatant la présence des religieuses aux établissements de Saint-Matré et de Floressas ont été dressés. Ces deux établissements n'ont pas rouvert l'école.

Monsieur Lagardère a constaté hier la fermeture de l'école congréganiste des Arques.

Procès-verbal a été dressé contre les religieuses de Montgesty, qui ne se sont pas conformées à la loi.

Société agricole et industrielle du Lot

Le bureau de la Société a l'honneur d'informer les intéressés que le concours d'animaux de boucherie aura lieu comme les années précédentes, le 1^{er} février à Cahors sur la place Thiers.

Cercle de la Jeunesse républicaine laïque

Les membres du Cercle sont instamment

priés d'assister à la Réunion générale qui aura lieu le dimanche 25 courant, à 2 heures très précises du soir, au siège social (Café de Bordeaux).

Ordre du jour :

- Nouvelles demandes d'admission ;
- Communications du secrétaire ;
- Elections complémentaires du bureau et de la commission ;
- Organisation de la fête de la Raison du 8 novembre prochain ;
- Questions diverses.

Le secrétaire.

N. B. — Dans le cas où pour quelque raison sérieuse, un sociétaire ne pourrait se rendre à cette réunion, il est prié de se faire excuser.

Banquet des Anciens mobiles du Lot

Les Anciens mobiles du Lot sont informés que, sur la demande de plusieurs camarades, le banquet de la Mobile, fixé au 25 octobre courant est ajourné.

Un nouvel avis fera connaître la date définitive du banquet.

Grand Cirque Martin

A cause du mauvais temps, le Grand cirque Martin n'a pu donner, hier soir, sa première représentation.

L'ouverture du magnifique établissement aura lieu ce soir à 8 heures et demie.

Magnifiquement installé sur la place Thiers, le Grand Cirque Martin obtiendra, par les nombreux et remarquables travaux que ses artistes exécutent, un vif succès auprès de la population cadurcienne.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 18 au 24 Octobre 1903

Naissances

Teil, Alice-Berthe, rue du Lycée.

Publications de Mariage

Blanc, Léon, cultivateur et Faurie, Marie, s. p.

Monville, Jean-Victor-Gaston-Daniel, boulanger et Castand, Céleste, s. p.

Mazars, Basile-Joseph-Gabriel, commis des contributions indirectes et Tamalet, Alice-Joseph ne-Françoise-Jeanne, s. p.

Montanède, Roger, horticulteur et Alibert, Alice-Madeleine, lisseuse.

Destreil, Henri, menuisier et Relhié, Camille, s. p.

Cabrit, Antonin-Jean-Louis, clerc d'avoué et Mommouton, Jeanne, s. p.

Décès

Cambou, André-Jean, 2 mois, rue du Tapis-Vert.

Linaz, Marie, Vve Delsol, 67 ans, rue Jean-Albert, 3.

Salvant, Jean, cultivateur, 84 ans, à l'Hospice.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — Fausse alerte. — Depuis quatre jours, la veuve Palerme, âgée de 70 ans, habitant le quartier de la Halle aux grains, n'avait pas été aperçue par ses voisins, ce qui leur fit supposer qu'en raison de son grand âge elle aurait pu être victime de quelque accident. La police, prévenue, a fait ouvrir l'appartement qu'elle occupe, et a constaté qu'elle avait été atteinte d'apoplexie depuis quelques jours, mais qu'elle était encore en vie. On s'est empressé de lui prodiguer les soins que son état réclamait.

— Fêtes. — Les membres du comité d'organisation des grandes fêtes de quartiers de la place de la Raison, de la place Saint-Sauveur et de la rue Gambetta rivalisent de zèle pour donner aux réjouissances le plus d'éclat possible. Les mâts sont déjà dressés sur les points où ces fêtes seront concentrées.

Il est hors de doute que si le soleil se met de la partie, les journées de dimanche 25 et de lundi 26 octobre seront remplies à la satisfaction générale.

PUYBRUN. — Nos réactionnaires à la conférence Syveton. — Malgré la grande réclame qu'on a faite au sujet du grand banquet de l'Action libérale, qui devait éclipser et faire oublier le voyage de M. Pelletan dans le Lot, et auquel devaient assister les Pion, les Cassagnac, les Lemaitre, les Copée, en un mot tous ces grands pourfendeurs des républicains, tout ceci a fini en un lamentable fiasco.

On a été obligé de se contenter de cette maigre conférence présidée par M. Syveton, ancien membre de l'université.

Nos grands lamas réactionnaires ont fait comme les chefs de la municipalité rétrograde de la capitale du causse, ils ont jugé prudent de s'abstenir.

Le parti réactionnaire de notre commune était représenté par quatre hommes sans caporal ; il est vrai qu'ils avaient à leur tête un ancien pandore en retraite, qui en tenait l'ou. S'ils n'ont que ces fanfaronnades pour détruire la Gueuse, ils peuvent chercher autre chose, car elle a les reins autrement solides.

Un comitard.

LACAPPELLE-MARIVAL. — *Sous une charrette.* — M. Auguste Mage, du village de Bens, revenait de porter une charrette de fumier dans un champ lorsque, à un tournant brusque, la charrette conduite par des vaches, se renversa sur lui et lui fit des contusions très graves. Les cris qu'il poussa furent heureusement entendus par des cultivateurs travaillant non loin de là, qui s'empressèrent d'accourir, et après l'avoir débarrassé, le transportèrent à son domicile. On espère cependant que malgré la gravité des blessures ses jours ne sont pas en danger.

Arrondissement de Gourdon

GOURDON. — *Postes.* — Par décision ministérielle, Mlle Laurie, dame employée des postes et télégraphes à Gourdon, est nommée receveuse à Champagnol (Aube).

Arrestation. — Ces jours derniers la gendarmerie de Freyssinet-le-Gourdonnais a arrêté le nommé Antoine Salesse, âgé de 41 ans, né à Forgès (Corrèze), sans domicile fixe, sous l'inculpation de vagabondage.

Conduit à Gourdon, Salesse a été écroué à la prison de notre ville.

SOUILLAC. — *Bibliothèque populaire Brugié.* — Nous rappelons que la bibliothèque populaire Brugié est ouverte tous les dimanches, de neuf à onze heures du matin, à la mairie.

Dîner amical. — M. Claret, industriel, récemment décoré des palmes académiques, a réuni tous ses ouvriers en un dîner amical, qui a eu lieu au café-restaurant Martine.

Du commencement à la fin, le repas a été empreint de la plus franche gaieté.

Probité. — M. Zéphyrin Gardet, de Saint-Sozy, a trouvé sur la voie publique une couverture de valeur assez importante. Il s'est empressé de faire des recherches et a pu la remettre à son propriétaire, M. Marcou, négociant.

LABASTIDE-MURAT. — *Société musicale.* — *Protestation.* — La commission de la Société musicale bastidoise proteste contre les placards qui ont été apposés dans la nuit de dimanche à lundi.

Elle prévient le public qu'elle est absolu-

ment étrangère à ces affiches, moins intéressantes qu'intéressées, et le laisse juge de la valeur intellectuelle de ceux qui ont ainsi abusé de leur signature.

La Commission.

CANIAC. — *Incendie.* — Ces jours derniers, un incendie a détruit une grange appartenant au nommé Louis Hérey, cultivateur à Caniac, canton de Labastide-Murat. Les pertes, évaluées à la somme de 460 fr., ne sont couvertes par aucune assurance. Les causes de ce sinistre sont inconnues.

Chronique agricole

Les truffes

Il existe actuellement neuf variétés de ces champignons parmi l'espèce comestible.

La première variété est la truffe du Périgord, dont le volume varie de la grosseur d'une noisette à celle d'une pomme. Elle a un aspect irrégulier dû à ce que sa surface est couverte de verrues polygonales.

La chair jeune est blanche et à mesure que la maturité avance elle passe au rouge foncé et la plupart du temps au noir violacé, alors elle est mariée de veines blanchâtres qui passent au rouge pourpre.

Elle est recherchée sur nos marchés tant à cause de son arôme que de sa saveur. Sa récolte a lieu à l'automne.

Cette variété se trouve en Périgord et dans la Haute Provence qui en font un revenu énorme chaque année.

La deuxième variété, dite truffe d'hiver, a le même habitat que la précédente. La chair blanche passe au gris foncé à maturité, présente des veines de couleur roussâtre et est aussi très estimée.

La truffe d'été atteint la grosseur d'une noix et forme notre troisième variété. Sa chair est blanchâtre, puis jaune brun à maturité, les veines qui sillonnent sa masse sont blanchâtres, c'est une bonne espèce qui se rencontre dans le centre et le midi de la France.

Avec la truffe du Périgord et la truffe d'hiver se trouve la quatrième variété dite truffe blanche d'hiver, à chair blanchâtre ; elle atteint la grosseur d'une noix, sa saveur est agréable quoique légèrement musquée.

Le Dauphiné est le pays de production de la cinquième variété que l'on dénomme communément sous le nom de truffe de montagne. Sa chair est grise et présente des veines vermeilles ou des bandes brunes et blanches.

La sixième variété ou truffe méso-térique à la chair blanchâtre qui à maturité passe au brun grisâtre marbré de blanc ; elle est très commune.

En Bourgogne, nous trouvons une truffe à chair gris-brun, dont la saveur et le parfum sont bons ; elle est commune en Bourgogne, Champagne et Périgord, et porte le nom de truffe de Bourgogne.

La truffe dite magnate possède le une chair tendre de couleur blanc jaunâtre, se trouve

dans le midi de la France et en Italie ; est assez estimée.

En Italie, se trouve la neuvième variété, dite truffe de Borch, à chair blanche ou marbrée de brun.

Voici quelques indications générales pour l'établissement d'une truffière.

Sur un sol argilo-calcaire un peu siliceux, caillouteux et un peu léger, peu profond, on sème des glands de chêne truffier espacés de 5 à 6 mètres sur 3 à 4 mètres. Trois ans après que les chênes ont poussé, on apporte quelques brouettées de terre d'une truffière déjà établie, et on les répand au pied de chaque chêne.

En 8 à 10 ans, la truffière commence à marquer, c'est-à-dire que tout le tour des arbres les plantes herbacées disparaissent ; quelque temps après et pendant 10 à 12 ans, on peut récolter la truffe sur cette truffière ainsi constituée.

Pierre LAVOINE.

BULLETIN FINANCIER

Le marché a conservé ses dispositions satisfaisantes, bien que les plus hauts cours cotés dans la séance d'hier n'aient pas été intégralement maintenus par suite de quelques ventes de réalisations.

Le 3 0/0 qui finissait hier à 97,07 clôture à 97. Signalons une reprise notable sur le Crédit Foncier à 678 ; le Crédit Lyonnais cote 1.101 et la Société Générale à 622.

Nos chemins sont fermes sans changement : le Lyon à 1.421 ; le Midi à 1.155 ; le Nord à 1.819 et l'Orléans à 1.470.

Le Suez a passé de 3.950 à 3.955.

Le groupe des fonds étrangers a été plus sensiblement éprouvé ; l'Extérieure a baissé de 50 centimes à 90,95 ; l'Italien cote 103,45 ; le Portugais 32,05.

Le Russe 3 0/0 1891 est faible à 83,25.

Le Turc D revient à 33,37 ; le Turc nouveau à 83,55.

La Banque Ottomane clôture à 586.

Excursions aux Stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Luchon, Salles-de-Béarn, etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1^{re} et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les stations thermales et balnéaires du réseau du Midi et notamment pour :

Agde (le Grau), Alet, Amélie-les-Bains, Arcachon, Argelès-Gazost, Argelès-sur-Mer, Arles-sur-Tech, (La Preste), Arreau-Cadéac (Vielles Aures), Ax-les-Thermes, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Balaroc-les-Bains, Banyuls-sur-Mer, Barbotan, Biarritz, Boulogne-Pertuis (le), Cambo-les-Bains, Capvern, Cauterets, Collioure, Couiza-Montazels (Rennes-les-Bains), Dax, Espéraga (Campagne-les-Bains), Gamarde, Grenade-sur-l'Adour (Eugénie-les-Bains), Gué-

thary (halte), Gujan-Mestras, Hendaye, Labenne (Capbreton), Labouheyre (Mimizan), Loloque (Préchaac-les-Bains), Lamalou-les-Bains, Larons-Eaux-Bonnes (Eaux-Chaudes), Leoucar (la-Franqui), Lourdes, Loures-Barbazan, Loz-Saint-Sauveur (Barèges, Saint-Sauveur), Marignac-Saint-Béat (Lez, Val d'Aran), Noubelle (la), Oloron-Sainte-Marie (Saint-Christau), Pau, Pierrefitte-Nestalas, Port-Vendres, Prades (Molitg), Quillan (Ginols, Garganières, Escouloubre, Usion-les-Bains). Saint-Flour (Chaudesaignes), Saint-Gaudens (Encausse, Gantès), Saint-Girons (Andinac, Anlus), Saint-Jean-de-Luz, Saléchan (Sainte-Marie, Siradan), Salies-de-Béarn, Salies-du-Salat, Ussat-les-Bains et Villefranche-de-Conflant (le Vernet, Thuès, les Escaldas, Graüs-de-Canaveilles).

Durée de validité : **33 jours** compris les jours de départ et d'arrivée.

MARCHÉS

La Villette

ESPÈCES de BESTIAUX.	AMENÉS.	VENDUS.	PRIX	
			EXTRÊMES	
Bœufs.	1913	1825	1 20 à 1 54	
Vaches.	546	520	1 14 à 1 52	
Taureaux.	125	122	1 10 à 1 36	
Veaux.	1341	995	1 46 à 2 96	
Moutons.	14394	12300	1 50 à 2 24	
Porcs.	6118	6000	1 26 à 1 46	

Bordeaux

ESPÈCES de BESTIAUX.	AMENÉS.	VENDUS.	PRIX	
			EXTRÊMES	
Bœufs.	119	101	1 36 à 1 56	
Vaches.	49	17	1 20 à 1 36	
Moutons.	638	329	1 60 à 2 86	
Porcs.	1757	1340	1 10 à 1 22	

Usages Locaux

EN VIGUEUR

DANS LE DÉPARTEMENT DU LOT

En vente à l'imprimerie du *Journal du Lot*, 1 rue des Capucins, à Cahors.

Prix : 1 fr. — Franco par la poste 1 fr. 25

ON DEMANDE des Ouvriers des deux sexes

chez **M. FARGE**

FABRICANT DE MALLES A CAHORS

ON EST PAYÉ DE SUITE

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 203

MADemoiselle MONTE-CRISTO

PAR B. FLEMMING

(Traduit de l'anglais par Ch.-BERNARD DEROSNE)

TROISIÈME PARTIE

LE BEAU SPAHIS

VII

Confession de Rose O'Donnell

Ne soyez pas aussi impitoyable, car votre vie ne touche pas encore à son terme et, avant de mourir, vous pouvez apprendre ce que c'est que la souffrance !

Elle se retourna et partit... la jeune fille à l'air gracieux et mélancolique, aux yeux brun étincelants. Que signifiait l'émotion qui trahissait sa voix ? Le capitaine la suivit des yeux avec un regard dont la signification était étrange, et avec une espèce de sourire amer sur les lèvres.

« Vous pouvez apprendre avant de mourir ce que c'est que la souffrance. »

Il se répétait ces paroles de la jeune fille en se dirigeant vers la chambre de sa sœur.

— Ah ! lady Cecil, vous m'avez enseigné

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'Agence Haav.

cette leçon, il y a six ans. J'étais fou alors... je le suis encore aujourd'hui, et je crains que ma folie ne m'accompagne jusqu'au tombeau.

Il frappa à la porte de sa sœur.

— C'est moi, Rose, dit-il de sa voix familière. Puis-je entrer ?

Il entendit depuis le dehors un cri étouffé, un cri de terreur, et le cœur lui battit plus vivement dans la poitrine. Pauvre petite Rose ! En était-il venu au point d'être dur et insensible à son égard, de la rendre craintive au lieu de la rendre aimante pour lui ? Pendant que ces pensées de remords lui couraient dans l'esprit, la porte s'ouvrit et sa sœur se trouva devant lui.

Pauvre petite Rose, en effet ! Elle se glissa auprès de lui dans l'obscurité ; mais elle était si changée, si amaigrie, si pâle, si défaite, que l'attrait à lui avec une exclamation de triste surprise, il abaissa des regards effrayés sur sa figure ravagée par la douleur.

— On m'avait dit que tu étais malade, Rose, mais à ce point. Si j'avais pu croire, si j'avais su...

Elle lui jeta les bras autour du cou et cacha sa figure sur son épaule.

— Edmond ne me regarde pas, ne me parle pas de cette manière. Je ne mérite pas que tu aies la moindre bonté, la moindre tendresse pour moi. Je t'ai trompé honteusement. Tu vas me mépriser, tu vas me haïr, quand tu saura tout.

— Est-ce possible ? Je ne le crois pas. Quand tu me dirais tout, ce que je pense, j'éprouverais encore du chagrin à voir ces joues

creuses, ces yeux enfoncés, ces mains amaigries. Faut-il que j'allume une lampe, Rose, ou...

— Non, non, point de lumière. C'est dans l'obscurité qu'une malheureuse comme moi doit te raconter son histoire. Assieds-toi sur cette chaise, Edmond, et permets-moi de prendre ce tabouret à tes pieds... à tes pieds, c'est la place qui me convient.

— Ma chère Rose, tu débutes d'une manière bien sinistre. Que sera l'histoire dont la préface est si terrible ? Es-tu sous l'influence d'une attaque de nerfs et disposée à prendre les taupinières pour des montagnes ? Chasse de pareilles idées, Rose ; je te promets de ne pas être un confesseur trop sévère. Tu veux me raconter, je suppose, ce qui concerne Dantrée ?

Elle s'était assise aux pieds de son frère, elle avait croisé ses bras sur ses genoux et elle y appuyait sa figure. Edmond posa doucement sa main sur sa tête humblement inclinée.

— Parle, Rose. Je suis bien peiné de voir que tu t'es habituée à me craindre à ce point. Si j'ai été sévère avec toi, l'autre soir, je te supplie de me le pardonner ; si nous n'avons pas confiance l'un en l'autre, en qui pourrions-nous avoir confiance ? Je te promets d'être miséricordieux. S'agit-il de ce Dantrée ?

— Oui, Edmond. J'aurais dû tout te dire l'autre soir ; mais j'ai été lâche, pitoyablement lâche. On dit qu'une conscience troublée nous rend lâche, et ma conscience est bien troublée en effet. Pendant sept ans, j'ai gardé le secret que je vais te révéler ce soir, Edmond fit-elle

en poussant un grand soupir, tu m'as demandé si Gaston Dantrée avait été mon amant, et je t'ai dit oui. J'aurais dû t'avouer la vérité ; il était plus que mon amant. Il était mon... mari !

Ce dernier mot sembla la suffoquer en sortant de sa bouche. Elle se courba davantage encore, comme pour éviter un coup. Elle s'attardait à un mouvement brusque, à une exclamation de surprise et d'horreur... et, dans les deux cas, cela lui eût été aussi cruel que de recevoir un coup violent. Le silence seul lui répondit, O'Donnell restait parfaitement tranquille... on eût dit une sombre statue au sein de l'obscurité. Elle ne pouvait pas voir l'expression de sa figure. Ce silence dura peut-être dix secondes, qui lui semblèrent deux heures. Puis...

— Ton mari ! C'est une surprise. Et pendant sept ans tu as été la femme de ce coquin ?

— Pendant sept ans, sept longues et malheureuses années, continua Rose, avec une expression d'angoisse terrible dans chacune des syllabes qui lui sortaient de la bouche. Oh ! mon frère, pardonne-moi. J'ai été honteusement coupable... j'ai été un mensonge vivant... j'ai trompé le meilleur des grands pères, le plus aimé des frères, mais si tu savais ce que j'ai souffert !...

Sa voix était étouffée et elle dut s'arrêter de nouveau.

Edmond se rappela les doux et tristes mots de reproche de lady Cecil :

« Elle souffre assez pour expier sa faute. »

(A suivre.)

La Belle Émouleuse

PAR G. VAUDAN

XI

Un revenant

Mais, j'y pense, vous devez bien avoir pris un métier depuis la mort du pauvre père Bartorias?... Qu'est-ce que vous aviez trouvé ?
 Mariette répondit, en rougissant beaucoup :
 — J'avais trouvé du travail à l'usine Ravellier.
 — Eh bien, mais ce sont de braves gens à ce qu'on dit. Vous les avez quittés ?
 — Oui, le travail est trop pénible pour moi ; je ne suis pas assez forte. Alors, je cherchais autre chose.
 J'avais un peu compté sur vous, mais puisqu'il n'y faut plus songer, je me tournerai d'un autre côté.
 — Mais sans doute ; on ne doit pas se désespérer, surtout quand on est jolie comme vous. Jolie ?...
 De nouveau, un vague sourire de tristesse passa sur ses lèvres.
 Jolie ?...
 Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas de traite avec l'Agence Havas.

Ah ! pauvre d'elle ! C'est parce qu'il l'avait trouvée jolie qu'il l'avait prise et s'était joué d'elle, s'amusant d'elle comme d'un hochet que l'on rejette et que l'on brise quand on n'en veut plus et qu'on en est las.
 Et elle revit l'image de Félix et il lui sembla que cette figure, tant aimée autrefois, riait d'un rire féroce et mauvais.
 Et elle s'en alla le désespoir dans l'âme, après avoir remercié la bonne femme en des phrases embrouillées qui prouvaient en quelque sorte le désarroi de son être.
 Elle remonta la rue du Bourg, la rue Conchette et se trouva sur la place Porte-Neuve.
 Il était donc écrit qu'elle retournerait au milieu de cette famille des Moronde dont elle se sentait détestée, sauf peut-être par la mère qui n'avait pas le courage de la protéger contre les mesquinerie perfides de Francisca ?
 Que faire contre la mauvaise fortune qui la poursuivait ?
 La résignation lui était venue, mais elle s'efforçait de ne rien laisser voir à personne de ses souffrances.
 Et c'est dans cette situation d'esprit qu'elle rentra chez elle.
 Mais à peine eut-elle refermé sur elle la porte que Francisca lui jeta ces mots au visage d'une voix sarcastique où perçait sa jalousie, sa haine et aussi la satisfaction de s'être vengée cruellement :
 — Tu sais, belle... cousine, le millionnaire, le fameux millionnaire d'Amérique dont la succession et l'héritage t'étaient promis, vient de nous tomber sur les bras.

Il mourait de fatigue et de faim, ton millionnaire. Il est monté dans ta chambre pour se reposer et il t'attend avec une grande impatience.
 Il m'a demandé une assiette de soupe, tu feras bien de lui porter un verre de vin... Pour un millionnaire, il a une drôle de tête de millionnaire.
 Et Francisca éclata de rire au nez de Mariette, interdite et stupéfaite, et ajouta :
 — Eh bien, qu'est-ce que tu as encore à hésiter ? Va donc l'aider à compter ses écus, ma chère, mais va donc, va donc !
 Elle poussa, presque brutalement, la jeune fille vers la porte, sur le palier, en lui indiquant d'un geste l'escalier qui conduisait à sa chambre.
 Et impitoyable jusqu'à la fin, elle lui cria :
 — D'ailleurs, cousine si ton millionnaire en désire encore, de notre soupe, il y en a à sa disposition et on lui montrera qu'on a du cœur et de la pitié pour les pauvres diables et les coureurs de grand chemin.
 Et son rire se perdit en des trilles sonores qui eurent un étrange retentissement dans le sombre cloisolé de mauvaises planches.
 XII
 Retour d'Amérique
 Quand Mariette entra dans sa chambrette, un homme se leva qui lui tendit les bras, en lui disant :
 — Sur mon cœur, là, ma fille !
 Elle n'eut pas une seconde d'hésitation et

se jeta dans les bras de ce vieillard, en murmurant :
 — Oh ! Monsieur !... Monsieur !...
 Et soit qu'elle fût encore sous le coup des émotions subies par elle dans la matinée, soit que la vue de cet homme lui rappelât soudain son pauvre père, elle se mit à pleurer toutes les larmes de ses yeux.
 Leur étreinte fut longue autant que violente.
 Puis il lui prit les mains et considéra la jeune fille avec un sourire :
 — Comme la vie nous change, fit-il, je ne puis m'imaginer que c'est toi, cette jolie petite fillette que je faisais sauter sur mes genoux tandis que le papa Bartorias nous regardait en fumant sa pipe.
 Ah ! le pauvre ami !... Quand je suis arrivé je croyais le retrouver, gai toujours, avec cette bonne humeur de vieux soldat qui dissipait comme fumée les ennuis et les soucis de toute sorte.
 Juge un peu, mon enfant, de ma douleur, ce matin, quand j'appris la triste chose. Ah ! la vie ! la vie !...
 Et moi qui avais rêvé, à mon retour, le commencement de notre intimité d'autrefois !... Je me retrouve seul et je trouve une orpheline, qui est en même temps une bien jolie fillette.
 Allons, regarde-moi, voyons si je reconnais bien ces yeux, cette bouche, ce sourire de jadis.
 Mariette souriait tristement. (A suivre.)

A. WILCKEN
 CHIRURGIEN-DENTISTE
 DIPLOMÉ
 DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE
 L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS
 DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA
 ET DE
 L'ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTEURS
 Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.
 69, BOULEVARD GAMBETTA
 EN FACE LE CAFÉ TIVOLI
M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS
 IL GARANTIT SON TRAVAIL
 ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR LUI-MÊME

COMMERCE DE BOIS
 FABRIQUE DE MENUISERIE ET PARQUETS
FILLIOL, à Tulle
 Parquets chêne, depuis 2 fr. 50 le mètre carré.
 d° hêtre, 2 fr. 50 d°
 Parquets pin 28/30, 1 fr. 45 d°
 d° d° 25, 1 fr. 35 d°
 Parquets peuplier 28/30, 1 fr. 95 d°
 d° d° 25, 1 fr. 60 d°
 Parquets mélèze 28/30, 2 fr. d°
 d° d° 25, 1 fr. 75 d°
 Portes à 5 panneaux 2^m sur 0,75 x 0,80 x 0,85 la pièce 8 fr.
 Portes à 5 panneaux 2^m20 x 0,80 x 0,85, la pièce 11 fr.
 Chêne, Hêtre, Pin Sylvestre, Peuplier, spécialité de bois de Chêne étuvé pour menuiserie.
 Envoi de prix-courants et tous renseignements sur demande

TRANSFORMATION du CABINET DENTAIRE
 DE LA RUE DU LYCÉE
L.-G. OLLIVIER
 CHIRURGIEN-DENTISTE
 DIPLOMÉ DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE
 ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS
 SPÉCIALITÉ D'AURIFICATION
 Consultations de 9 h. du matin à 5 h. du soir
 9, rue du Lycée, 1^{er} étage

Ancien cabinet dentaire
HUGGINS & BAKER
 75, BOULEVARD GAMBETTA
 NOUVELLEMENT RÉORGANISÉ
 OPÉRATEURS :
 Monsieur L. Maury, Chirurgien-Dentiste diplômé de la Faculté de médecine de Paris et de l'École dentaire de France.
 Monsieur L. Morand, Chirurgien-Dentiste diplômé de la Faculté de Médecine et de l'École Dentaire de Bordeaux.
 Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.

Bibliographie
 Société anonyme de la MODE ILLUSTRÉE
 Rue Jacob, 56, à Paris
 LA
MODE ILLUSTRÉE
 JOURNAL DE LA FAMILLE
 Sous la direction de Mme EMMELINE RAYMOND
 16 PAGES IN-4°
 PARAIT TOUTES LES SEMAINES AVEC UNE GRAVURE COLORIÉE SUR CHAQUE NUMÉRO
 La Mode illustrée, tout en restant ce qu'elle a été jusqu'ici avec tant de succès, c'est-à-dire le journal par excellence des travaux utiles et des travaux d'agrément, a augmenté, à partir du 1^{er} avril 1897, son format et le nombre de pages. Elle donne, sans augmentation de prix : 1^o Quatre pages de plus. 2^o Une gravure colorisée sur la première page de chaque numéro. 3^o Les romans illustrés peuvent être reliés à part.
 Les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent plus de 2,000 dessins de toutes sortes : dessins de modes, de tapisseries, de crochet, de broderie, plus 24 feuilles contenant les patrons en grandeur naturelle de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux robes, manteaux, vêtements d'enfants ; elle offre en plus à ses abonnés 24 Patrons découpés sur différentes tailles à choisir sur 250 modèles de tous genres.
 Le public n'est pas contraint à s'abonner pour l'année entière ; il peut s'abonner à l'essai pour trois mois.
 Un numéro est envoyé gratis à toute personne qui, désirant mieux se renseigner sur le Journal, en fera la demande par lettre affranchie.
 Prix pour les départements : 1^{re} édition : 3 mois, 3 fr. 50 ; 6 mois, 7 fr. ; 12 mois, 14 fr. — 4^e édition, avec une gravure colorisée chaque numéro : 3 mois, 7 fr. ; 6 mois 13 fr. 50 ; 12 mois, 25 fr.
 On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de M. l'Administrateur rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi s'abonner dans tous les bureaux de poste et dans toutes les librairies des départements.

CHEMINS DE FER D'ORLEANS
 Fête de la Toussaint 1^{er} Novembre 1903
 Extension de la durée de validité des billets d'Aller et Retour
 A l'occasion de la Fête de la Toussaint, les billets Aller et Retour à prix réduits qui auront été délivrés aux prix et conditions des tarifs spéciaux G. V. n° 2 et G. V. n° 102, du mercredi 28 Octobre au mardi 3 Novembre inclus, seront valables pour le retour jusqu'au dernier train du mercredi 4 Novembre.
 Ces billets conserveront la durée de validité déterminée par les tarifs précités lorsqu'elle expirera après le 4 Novembre.
 Billets de libre circulation pour les plages des Côtes Sud de BRETAGNE
 Pour répondre au désir des touristes qui se

proposent, soit de faire un voyage d'Excursion sur les Côtes Sud de Bretagne sans programme arrêté d'avance, soit de s'installer sur une des plages de la côte et de rayonner de là sur les autres localités de cette région si variée et si intéressante, la Compagnie d'Orléans, délivre chaque année, du samedi veille de la fête des Rameaux, au 31 Octobre inclusivement, au départ de toute gare du réseau, des billets d'abonnement pour baignades et excursions sur les plages des Côtes Sud de Bretagne, dont les prix sont fixés ainsi qu'il suit :
 1^o Au départ de toute gare du réseau située à 500 kilomètres au plus de Savennay, 100 fr. en 1^{re} classe, et 75 fr. en 2^e classe.
 2^o Au départ de toute gare du réseau située à plus de 500 kilomètres de Savennay, les prix ci-dessus augmentés par chaque kilomètre de distance en plus de 500 kilomètres de 0 fr. 1344 en 1^{re} classe, et de 0 fr. 09072 en 2^e classe.
 Billets. — Les billets d'abonnement pour baignades et excursions aux plages des Côtes Sud de Bretagne se composent de trois coupons donnant droit :
 Le 1^{er}, à un voyage aller, avec arrêts facultatifs aux gares intermédiaires entre le point de départ et l'une quelconque des gares de la ligne du Croisic et de Guérande Châteaulin et des lignes d'embranchement vers la mer (Quiberon, Concarneau, Pont-l'Abbé, Douarnenez) ;
 Le 2^e à la libre circulation sur cette ligne et ses embranchements vers la mer, avec arrêts facultatifs à toutes les gares ;
 Le 3^e, à un voyage retour, avec arrêts facultatifs aux gares intermédiaires, entre l'une quelconque des mêmes gares et le point de départ primitif.
 Validité. — La durée de validité des billets d'abonnement pour baignades de mer et excursions aux plages des Côtes Sud de Bretagne est de 33 jours ; cette durée peut être prolongée une ou deux fois d'un mois, moyennant le paiement pour chacune de ces périodes d'un supplément égal à 25 0/0 du prix initial, sans que la validité puisse, en aucun cas, dépasser le 15 Novembre.
 La demande pour billets d'abonnement doit être accompagnée d'un portrait photographié

d'environ 0,04x0,03 sur épreuve non collée. Ce portrait sera collé par les soins de la Compagnie sur le billet d'abonnement.
 Facilités données aux voyageurs pour aller visiter les plages de Bretagne desservies par le réseau d'Orléans
 La Compagnie d'Orléans délivre pendant la période du Samedi, veille de la fête des Rameaux, au 31 octobre (inclusivement) des billets d'aller et retour individuels en 1^{re}, 2^e et 3^e classes pour les stations balnéaires de St-Nazaire, Pornichet, Escoubac-la-Baule, Le Pouliguen, Batz, Le Croisic, Guérande, Quiberon, St-Pierre-Quiberon, Plouharnel-Carnac, Vannes, Lorient, Quimperlé, Concarneau, Quimper, Pont-l'Abbé, Douarnenez et Châteaulin.
 En vue de faciliter les déplacements des familles, la compagnie délivre également pendant la même période, au départ de toute station du réseau distantes d'au moins 125 kilomètres des stations balnéaires dénommées ci-dessus, aux familles d'au moins 3 personnes payant place entière et voyageant ensemble, des billets d'aller et retour de famille de 1^{re}, 2^e et 3^e classes.
 Le prix de ces billets s'obtient en ajoutant au prix de quatre billets simples ordinaires le prix d'un de ces billets pour chaque membre de la famille en plus de deux. Toutefois, le prix par personne ne peut excéder le prix des billets individuels actuellement délivrés pour les mêmes stations balnéaires.
 Le chef de famille peut être autorisé à revenir seul à son point de départ à la condition d'en faire la demande en même temps que celle du billet.
 Il peut, en outre, obtenir une carte d'identité sur la présentation de laquelle il pourra voyager isolément à moitié prix du tarif général pendant la durée de la villégiature de la famille, entre le lieu de départ et le lieu de destination mentionnés sur le billet.
 La durée de validité des billets est de 33 jours, non compris le jour du départ ; elle peut être prolongée une ou deux fois d'une période de 30 jours moyennant le paiement d'un supplément de 100/0 par chaque période.
 Le propriétaire gérant : A. COUESLANT.

ENTREPRISE ARSÈNE COLLET, FONDÉE EN 1855
CHANTIER DU CHEMIN DE FER. — AVENUE DES MARCHANDISES
 (Près la gare des Marchandises CAHORS)
CHAUFFAGE ÉCONOMIQUE
 Provisions pour l'hiver
BOIS DE CHAUFFAGE EN CHÊNE SCIÉ ET FENDU
 Le stère, sur le chantier, y compris l'octroi..... 8 fr.
 Le stère, rendu franco à domicile..... 8 fr. 50
COPEAUX DE BUCHAGE ET DE FENDAGE 5 Fr. le Stère
 (RENDU FRANCO A DOMICILE)
 S'adresser au Chef du Chantier du Chemin de Fer
 ou envoyer les commandes à
M. Arsène COLLET
 CHANTIER DU CHEMIN DE FER
 AVENUE DES MARCHANDISES
 PRÈS LA GARE DES MARCHANDISES